The OSCE Secretariat bears no responsibility for the content of this document and circulates it without altering its content. The distribution by OSCE Conference Services of this document is without prejudice to OSCE decisions, as set out in documents agreed by OSCE participating States.

PC.DEL/1659/21 27 October 2021

Original: FRENCH



Union Européenne

Conseil Permanent de l'OSCE Vienne, 21 Octobre 2021

Déclaration au nom des Etats membres de l'Union européenne

En réponse à la présentation de la proposition de budget unifié 2022 par Mme Helga Schmid, secrétaire générale

- Les Etats membres de l'Union européenne vous remercient vivement, Mme la secrétaire générale, pour votre présentation de la proposition de budget unifié pour 2022 et pour l'engagement entier dont vous faites preuve en tant que gestionnaire en chef de l'OSCE.
- 2. Nos remerciements s'adressent également à la délégation suédoise, notamment Mme Ulrika Grufman, pour ses efforts appuyés ces 12 derniers mois.
- 3. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue et formulons tous nos vœux de réussite à la délégation polonaise pour les négociations à venir au sein du Comité consultatif de gestion et finances, en particulier à Mme Aleksandra Mikula. Nous sommes heureux de constater que la proposition de budget unifié 2022 reflète les lignes directrices du "perception paper" de la future présidence en exercice.
- 4. Nous saluons tout spécialement un renforcement de la politique de transparence et de coopération du secrétariat avec les Etats participants. Nous remercions également tous les gestionnaires de fonds pour leur contribution à l'élaboration de ce projet sous votre direction Mme la secrétaire générale.
- 5. Nous sommes conscients que l'organisation doit pouvoir compter sur des ressources solides pour remplir son mandat. Dans le prolongement des efforts

constants qu'elle a déployés jusqu'à présent, l'OSCE doit entreprendre toutes les mesures et réformes nécessaires afin de construire une organisation plus efficace et efficiente pour les années à venir. À cet égard, nous nous félicitons que vous ayez lancé "une revue fonctionnelle du Secrétariat afin d'évaluer et de mieux aligner ses processus et ses ressources sur nos objectifs fondamentaux". Soyez assurée que nous examinerons dans un esprit constructif et avec la plus grande attention les recommandations que vous pourrez formuler à l'issue de cet exercice.

- 6. Nous partageons votre préoccupation face à une adoption de plus en plus tardive du budget et appelons tous les Etats participants à se montrer constructifs afin de pouvoir respecter l'échéance du 21 décembre, telle que prévue par les règles financières de l'organisation. En outre, nous réitérons notre position en faveur d'un budget biannuel afin d'alléger les négociations budgétaires et attendons avec grand intérêt vos suggestions à cet égard.
- 7. Madame la secrétaire générale, les Etats membres de l'Union européenne sont les principaux contributeurs aux budgets de l'OSCE, à hauteur de 58% des budgets du Secrétariat et institutions et 60% des budgets des missions de terrain, et attachent à ce titre la plus grande attention aux négociations budgétaires.
- 8. Nous considérons que toute question relative à la sécurité européenne, comprise dans toutes ses dimensions, n'appelle pas nécessairement un traitement par notre organisation, qui ne doit intervenir qu'en fonction des mandats clairement définis par les Etats participants et d'une valeur ajoutée avérée. Nous sommes conscients du grand nombre de tâches fixées à l'organisation. Dans le même temps, nous considérons que les conséquences budgétaires de toute tâche additionnelle doivent être proprement évaluées.
- 9. Nous remercions le Secrétariat de reconnaître l'environnement économique difficile dans la plupart des Etats en raison de la pandémie. Nous aborderons toutes les propositions d'augmentation en fonction de leurs mérites et de leur valeur ajoutée. Compte tenu de nos contraintes budgétaires nationales, toute augmentation particulière doit être justifiée. Nous demandons au gestionnaires de fonds de se concentrer sur les priorités fixées par les Etats participants, et de tenir compte des

- mesures d'efficacité, d'économies et de compensations au sein du budget en particulier en ce qui concerne les coûts de personnel et les dépenses de transport.
- 10. Parmi nos priorités, figure en première place l'allocation de moyens financiers et humains nécessaires à la prévention, la gestion et la résolution des conflits, notamment celui affectant l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et des crises dans la région de l'OSCE.
- 11. Nous accordons également la plus grande importance aux institutions autonomes qui doivent être en mesure d'accomplir l'intégralité de leurs mandats, notamment en ce qui concerne l'observation électorale par le Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'Homme. Nous constatons la nécessité d'allouer chaque année des ressources en adéquation avec ces activités et plaidons donc en faveur de budgets plus ambitieux pour les institutions autonomes.
- 12. Les Etats Membres de l'Union Européenne reconnaissent également la possibilité pour les missions de terrain de voir leur budget augmenter, lorsque cela est nécessaire.
- 13. Nous nous félicitons du transfert de 11 postes du Fonds d'Augmentation au Secrétariat dans la proposition de cette année. Nous réaffirmons notre position en faveur de la suppression de ce fonds initialement temporaire.
- 14. Nous appelons la future présidence en exercice à engager des négociations sur la question des taxes perçues par certains Etats participants sur les revenus des personnels locaux des opérations de terrain. La décision responsable prise par l'Ouzbékistan de s'acquitter de ses obligations en la matière montre qu'un règlement est possible et dépend de la volonté politique des Etats participants concernés.
- 15. Enfin, nous souhaitons rappeler notre attachement à l'amélioration indispensable de la répartition du fardeau entre les Etats participants. Depuis l'expiration des barèmes de contribution en décembre 2017, ce ne sont que des solutions provisoires ou temporaires qui ont été adoptées. Depuis décembre 2019,

l'organisation est dépourvue de barèmes de contribution. Nous saluons et soutenons les efforts fournis par la présidence suédoise et la présidence géorgienne du groupe de travail sur les barèmes de contribution. Nous réitérons qu'un consensus sur une solution de long terme reste indispensable.

16. Nous vous remercions pour votre attention et tenons à vous renouveler toute notre confiance dans la conduite de votre importante mission en qualité de gestionnaire en chef de l'OSCE.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.